

OBJET : Acquisition de terrains à l'amiable ou par exercice du droit de préemption

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains figurant sur la liste ci-jointe, pour lesquels des accords ont été conclus soit à l'amiable, soit par suite de l'exercice du droit de préemption.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - donne lecture de l'avis des Commissions :

"Les commissions trouvent que l'évaluation du Service des Domaines concernant les acquisitions de terrains, est parfois trop faible, d'autant plus que ces mêmes services, pour les mêmes affaires, donnent des évaluations différentes à la hausse, lorsqu'ils sont appelés à donner un avis devant le Juge de l'Expropriation."

Mis aux voix, LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE

*

*Rece à la Préfecture
de la Réunion le
16 juillet 1982*

faire n° (suite)

Cadas.	Superficie	Situation	Propriétaire	Prix	Modalités d'acquisition	but de l'acquisition	Imputation Budgétaire
1392	257m ²	43 rue Tourette	MAFILAZA Emile	51 000,	Amiable	Travaux d'urbanisme (voie nouvelle prévue au POS)	901-210
1296	108m ²	Chemin la Croix	ANDY Eugène	27 000	Prémption ZAD du chemin la Croix	"	901-210
1127p.	3 852m ²	St-François	Association St Jean de Dieu	Cession avec contrepartie en nature (construction d'un mur)	Amiable	Extension plateau vert de St-François	903-210